

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 539

1^{er} mars 2012

SOMMAIRE

Access Fund	25830	Parkway S.A.	25857
Aon Captive Services Group (Europe) ...	25832	PBO	25858
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.	25832	Pericom S.A.	25858
Aurea Finance Company	25826	Polyvotis S.à r.l.	25857
Bethmann Vermögensverwaltung Ausge- wogen	25836	Polyvotis S.à r.l.	25859
Bethmann Vermögensverwaltung Ertrag	25831	Poseidon Investment A S.à.r.l.	25857
Bethmann Vermögensverwaltung Wachs- tum	25829	Poseidon Investment B S.à r.l.	25857
Compagnie de Gneis et Gabro S.A.	25832	Prodhyfem S.A.	25857
Coparin S.A. - SPF	25831	Prodhyfem S.A.	25858
Coparrinal S.A.	25827	Prodhyfem S.A.	25858
Cornea S.A.	25828	Prodhyfem S.A.	25859
Financière Pétrusse SPF S.A.	25830	Profit Invest S.A.	25859
International Transinvest S.A., SPF	25827	Progress Invest S.A.	25871
LF Open Waters OP	25831	ProLogis Management Services S.à r.l. ...	25872
Méridel S.A.- SPF	25826	Pucchini Debt S.à r.l.	25859
Natural-V-Stone (NVS)	25856	Salalah Holdings S.A.	25829
Negustori Europe S.A.	25856	Seton House International S.A.	25872
Nextam Partners	25828	Sinser (Luxembourg) S.à r.l.	25832
OCM Luxembourg OPPTS VIII (Parallel 2) Blocker S.à r.l.	25856	SIR Holding S.à.r.l./B.V.	25837
Opera Fund	25856	SM Investissements S.A.	25826
Pamela Shipping S.A.	25858	Société Européenne de Banque	25827
		Spimelux S.A.	25828
		SPL WorldGroup B.V.	25836
		Syncordis S.A.	25830

Aurea Finance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires d'Aurea Finance Company se tiendra le vendredi 23 mars 2012 à 16:00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011
3. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et quitus aux administrateurs pour leur gestion
4. Répartition du bénéfice net distribuable
5. Renouvellement des mandats d'administrateur et de réviseur d'entreprises
6. Divers

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie au téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

Référence de publication: 2012023718/18.

Méridel S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.169.

—
Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MERIDEL S.A.-SPF sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 20 mars 2012 à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012026520/750/16.

SM Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.156.

—
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 mars 2012 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012026546/755/18.

Coparrinal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2012 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012026464/795/15.

International Transinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2012 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012026492/795/15.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires se tiendra au siège de la société, 19-21, Boulevard du Prince Henri à Luxembourg le jeudi 15 mars 2012 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Rapport des Réviseurs d'entreprises;
3. Approbation des états financiers au 31 décembre 2011;
4. Distribution du résultat de l'exercice 2011;
5. Décharge à donner aux administrateurs;
6. Nominations des Administrateurs et des membres des comités;
7. Nominations des personnes chargées à la gestion journalière;
8. Divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent s'y faire représenter par procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012021633/755/21.

Spimelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 108.285.

Le conseil d'administrateur de la société convoque

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société anonyme «Spimelux S.A.», ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.825,

qui se tiendra en l'étude du notaire Jean SECKLER, (3, route de Luxembourg à Junglinster), le Vendredi, le 16 mars 2012 à 11.00 heures et ayant pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole et modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

Pour La société

Pour le Conseil d'administration

Benvindo MENDES

Référence de publication: 2012019763/18.

Cornea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 113.376.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mars 2012 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 octobre 2010 et 31 octobre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2010 et 31 octobre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012023712/1023/18.

Nextam Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 126.927.

Notice is hereby given to the shareholders of Nextam Partners, SICAV (the "Company") that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

will be held at the Registered Office of the Company on March 16th 2012 at 11:00 a.m. (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to restate articles 3 of the articles of association of the Company in order to reflect the replacement of the previous law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment by the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment (including the relevant changes) as following:
" **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Fund is to invest the funds available to it in various transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as and/or in other assets permitted by Part I of the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment (the "Law") with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the result of the management of its assets.
The Fund may undertake any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law."

2. Resolution to restate articles 5, 15, 23, 27, 31 and 32 of the articles of association of the Company in order to reflect the replacement of the previous law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment by the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment (including the relevant changes).
3. Resolution to restate article 35 of the articles of association of the Company in order to reflect the replacement of the previous law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment by the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment (including the relevant changes) as following:
 “ **Art. 35. General provisions.** For all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.”
4. Resolution to remove the French translation of the articles of association pursuant to article 26 (2) of the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that a 50% (fifty percent) quorum for the items on the agenda of the Meeting is required and that the decisions will be taken at the two-thirds of the votes cast. If the 50% (fifty percent) quorum is not reached, a new extraordinary general meeting of shareholders will be convened, according to terms and rules as laid down by Luxembourg law. All resolutions of this second extraordinary general meeting duly convened will be taken at a majority of two-thirds of shareholders present or represented. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any shareholders' meeting by proxy.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organisational reasons, in writing of the intention to attend the Meeting, not later than (5) business days before the meeting mentioning the number of shares that will be represented.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012020770/755/42.

Salalah Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 132.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de SALALAH HOLDINGS S.A. qui se tiendra le *13 mars 2012* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012022258/755/20.

Bethmann Vermögensverwaltung Wachstum, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012023028/10.

(120029858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Syncordis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.331.

Avis de convocation pour

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(tenue extraordinairement) ("AGO") des actionnaires de la Société, sur convocation du conseil d'administration.

Les actionnaires de la Société sont, par le présent avis, conviés à assister en personne ou par mandataire (qui peut ne pas être actionnaire), munis de leurs titres aux porteurs, à l'AGO de la Société qui se tiendra le:

Lundi 12 mars 2012 à 17.00 heures (heure de Luxembourg) au siège social de la Société 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Proposition de demander un agrément à la Commission de Surveillance du Secteur Financier en vue de l'obtention du statut de professionnel du secteur financier pour la Société, exposé des raisons et impact pratique;
2. Conversion des actions au porteur émises par la Société en actions nominatives;
3. Discussion des modifications à apporter aux statuts de la Société en vue de l'obtention du statut de professionnel du secteur financier pour la Société et convocation d'une assemblée générale extraordinaire à cette fin;
4. Divers.

Aucun quorum de présence particulier n'est requis et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées.

Syncordis S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012021636/24.

Financière Pétrusse SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.786.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mars 2012 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012023298/660/15.

Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.876.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 9 mars 2012 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au moins un jour ouvrable avant l'assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012023709/755/21.

LF Open Waters OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.218.

Gemäß Art. 11 ff. der Statuten laden wir die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein, die am 13. März 2012 um 16:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 4, rue Jean Monnet, stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und Wirtschaftsprüfers über das am 30. September 2011 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 30. September 2011 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Situation des Fonds und Ausblick auf die Zukunft.
7. Änderungen im Verwaltungsrat.
8. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung hinterlegt worden sind. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen. Die Aktionäre treffen ihre Entscheidungen durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre.

Luxemburg, im Februar 2012.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2012022853/1999/27.

Coparin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.554.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COPARIN S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 9 mars 2012 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2011.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012023711/750/15.

Bethmann Vermögensverwaltung Ertrag, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012023029/10.

(120029907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Compagnie de Gneis et Gabro S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.954.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 décembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- la société anonyme COMPAGNIE DE GNEIS ET GABRO S.A., dont le siège social établi à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a été dénoncé en date du 30 septembre 2004, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.954

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle Jurain

Le liquidateur

Référence de publication: 2012023866/17.

(120030948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 28.889.

Aon Captive Services Group (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.161.

Sinsler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 21.503.

—
MERGER PLAN

BETWEEN:

(1) AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28.889 (the "Absorbing Company");

(2) Aon Captive Services Group (Europe), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 29.161 ("ACSG"); and

(3) SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.503 ("Sinsler" and together with ACSG the "Absorbed Companies").

The Absorbing Company and the Absorbed Companies being referred to herein as the "Merging Companies" have adopted a draft merger plan (the "Merger Plan") as follows:

WHEREAS:

The Absorbing Company is a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed drawn up on September 9, 1988 by Me Lucien Schuman and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 28.889. Its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 13, 1988, number 322, page 15442. The subscribed capital of this Company is of EUR 384,234.96 (three hundred and eighty four thousand two hundred and thirty four Euros and ninety six cents), fully paid up.

ACSG is a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, drawn up on April 22, 1988 by Me Jean-Paul

Hencks and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 29.161. Its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 11, 1988, number 216, page 10346. The subscribed capital of this Company is of EUR 31,250 (thirty-one thousand two hundred and fifty Euros), fully paid up.

Sinsler is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, drawn up on April 5, 1984 by Me André Schwachtgen and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 21.503. Its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 5th, 1984, number 118, page 5621. The subscribed capital of this Company is of EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred and ninety-four Euros and sixty-eight cents), fully paid up.

The boards of managers of the above-mentioned companies (the "Boards") submit the proposal of a merger (the "Merger") of the Absorbing Company with the Absorbed Companies.

The proposed Merger is subject to the condition that the shareholders of the Merging Companies approve the present Merger Plan at separate extraordinary general meetings of shareholders in conformity with the law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended (the "Law").

The effective date of the Merger shall be the date at which the extraordinary general meetings of the shareholders of the Merging Companies shall approve the Merger Plan or such other day decided by said meetings (the "Effective Date").

IT IS AGREED as follows:

1. The Merging Companies intend to effectuate with effect January 1st, 2012 or at any date thereafter, the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies in accordance with the provisions of articles 261 to 276 of the Law, as amended.

2. On the Effective Date, the Absorbed Companies will contribute all of their assets and liabilities (apport d'universalité de patrimoine) to the Absorbing Company. The amount of the market value of the net assets contributed by the Absorbed Companies, which the parties estimate on the day of the Merger Plan, will be an amount of EUR 43,644.68 (forty three thousand six hundred and forty-four Euros sixty-eight cents).

3. The annual accounts as of December 31st, 2011 as well as a provisional accounting statement as of January 1st, 2012 have been drawn up for the Merging Companies. Based on these figures, the share capital of the Absorbing Company shall be increased from its current amount of EUR 384,234.96 (three hundred and eighty four thousand two hundred and thirty four Euros and ninety six cents) to EUR 427,616.33 (four hundred and twenty-seven thousand six hundred and sixteen Euros thirty-three cents) through the issuance of 1,750 (one thousand seven hundred and fifty) shares to be subscribed by the sole shareholder of the Absorbed Companies on the Effective Date, with the subscription of a merger share premium of an amount of EUR 263.31 (two hundred and sixty-three point thirty eight cents).

4. As a result of the Merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their shares in issue shall be cancelled.

5. The holder of all the shares in the Absorbed Companies as at the Effective Date shall receive in exchange of their shares a number of shares in the Absorbing Company equal to the number of shares it holds in the Absorbed Companies multiplied by the exchange ratio. Based on the figures currently available for ACSG, the exchange ratio will be 1 (one) share of the Absorbing Company in exchange for 1 (one) share of ACSG. Based on the figures currently available for Sinsler, the exchange ratio will be 1 (one) share of the Absorbing Company in exchange for 1 (one) share of Sinsler.

6. The exchange ratio may be adjusted by mutual consent of the Merging Companies on or before the date of the extraordinary general meetings of shareholders of the Merging Companies at which the present Merger Plan shall be ratified and approved in order to reflect any facts or events which are material for the purpose of determining the net asset value of the respective assets and liabilities, such consent to be evidenced by representation letters of the Merging Companies dated prior to the date of the said shareholders' meetings.

7. The current share capital of the Absorbing Company is composed of ordinary shares. New shares to be issued by the Absorbing Company as of the Effective Date of the Merger shall be ordinary shares of the Absorbing Company, which shall retain the corporate legal form of a société anonyme.

8. As mentioned under paragraph 3 above, as a result of the Merger, the Absorbing Company shall issue to the sole shareholder of the Absorbed Company as at the Effective Date 1,750 (one thousand seven hundred and fifty) new shares, all being ordinary shares of the Absorbing Company.

9. The sole shareholder of the Absorbed Companies as at the Effective Date will be removed from the shareholder's register of the Absorbed Companies and registered in the shareholders' register of the Absorbing Company for the number of shares it will receive on the Effective Date of the Merger.

10. No special advantages will be granted to the members of the Boards or to the independent and statutory auditors of the Merging Companies.

11. No specific premium / annuities / royalties have been paid to the board members of the Merging Companies.

12. As from the Effective Date of the Merger, all assets and liabilities of the Absorbed Companies shall be deemed transferred to the Absorbing Company and for accounting purposes, the operations of the Absorbed Companies shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1st January 2012.

13. In accordance with Article 263 of the Law of 1915, the Merger shall be approved by the general meetings of the shareholders of each of the Merging Companies and, where appropriate, of the holders of securities other than shares.

14. The Merger shall be effective and will have the effects provided for by article 274 of the Law of 1915 once the general meetings of shareholders of the Absorbing Company and Absorbed Companies have approved it.

15. From the Effective Date, the new shares will participate in the results of the Absorbing Company.

16. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities by the Absorbed Companies.

17. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities contributed to the Absorbing Company and to execute such transfer instruments and assignments.

18. Based on the developments set out above and due to the fact that the figures and parities provided in the present Merger Plan are valued at the present date on a provisional basis, the Boards of the Merging Companies may at any time be entitled to proceed to adjustments, where appropriate, pertaining to the values and postulates considered in the Merger Plan and submit the revised figures and parities to the approval of the general meeting of shareholders of the Merging Companies.

19. The books and documents of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company as long as required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The present deed is worded in English, followed by a French version, and the parties agree that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

ENTRE:

(1) AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.889 (la «Société Absorbante»); et

(2) Aon Captive Services Group (Europe), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.161 («ACSG»).

(3) SINSE (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.503 («Sinser» et ensemble avec ACSG les «Sociétés Absorbées»).

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées étant définies ci-après comme les «Sociétés Fusionnantes», ont adopté le projet de fusion (le «Projet de Fusion») comme suit:

ALORS QUE:

La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire Me Lucien Schuman du 9 septembre 1988 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.889. Ses statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 décembre 1988, numéro 322, page 15442. Le capital souscrit de cette Société est de EUR 384.234,96 (trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingt-seize cents) et a été entièrement libéré.

ACSG est une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire Me Jean-Paul Hencks du 22 avril 1988 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.161. Ses statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 août 1988, numéro 216, page 10346. Le capital souscrit de cette Société est de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante euros) et a été entièrement libéré.

Sinser est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte du notaire Me André Schwachtgen du 5 avril 1984 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.503. Ses statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mai 1984, numéro 118, page 5621. Le capital souscrit de cette Société est de EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) et a été entièrement libéré.

Les conseils de gérance des sociétés mentionnées ci-dessus (les «Conseils») proposent une fusion (la «Fusion») de la Société Absorbante avec les Sociétés Absorbées.

La Fusion proposée est soumise à la condition que les associés des Sociétés Fusionnantes approuvent le présent Projet de Fusion lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés distincte, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La date effective de la Fusion sera la date à laquelle les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes approuveront le Projet de Fusion ou tout autre jour décidé par ces assemblées (la «Date Effective»).

IL EST DECIDE comme suit:

1. Les Sociétés Fusionnantes envisagent de réaliser, avec effet au 1^{er} janvier 2012 ou à toute date ultérieure, la fusion entre la Société Absorbante et les Sociétés Absorbées en conformité avec les articles 261 à 276 de la Loi, telle que modifiée.

2. A la Date Effective, les Sociétés Absorbées apporteront l'ensemble de leur actif et passif (apport d'universalité de patrimoine) à la Société Absorbante. Le montant correspondant à la valeur de marché de l'actif net apporté par les Sociétés Absorbées, estimé par les parties au jour du Projet de Fusion, sera d'un montant de EUR 43,644.68 quarante trois mille six cent quarante-quatre euros et soixante-huit cents.

3. Les comptes annuels du 31 décembre 2011, ainsi qu'un état comptable provisionnel au 1^{er} janvier 2012 ont été établis pour les Sociétés Fusionnantes. Selon ces chiffres, le capital social de la Société Absorbante sera augmenté de son montant actuel de EUR 384.234,96 (trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingt-seize cents) à EUR 427.616,33 (quatre cent vingt-sept mille six cent seize Euros et trente-trois cents) par l'émission de 1.750 (mille sept cent cinquante) parts sociales devant être souscrites par l'associé unique des Sociétés Absorbées, y compris une prime de fusion d'un montant de EUR 263,31 (deux cent soixante trois euros et trente et un cents).

4. En conséquence de la Fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et toutes leurs parts sociales émises seront annulées.

5. Le détenteur de toutes les parts sociales dans les Sociétés Absorbées recevront en échange de ses parts sociales un nombre de parts sociales dans la Société Absorbante égal au nombre de parts sociales qu'il détient dans les Sociétés Absorbées multiplié par le rapport d'échange. Sur la base des chiffres disponibles actuellement concernant ACSG, le rapport d'échange sera de 1 (une) part sociale de la Société Absorbante en échange de 1 (une) part sociale de ACSG. Sur la base des chiffres disponibles actuellement concernant Sinsler, le rapport d'échange sera de 1 (une) part sociale de la Société Absorbante en échange de 1 (une) part sociale de Sinsler.

6. Le rapport d'échange ci-dessus pourra être ajusté par accord mutuel des Sociétés Fusionnantes avant ou à la date des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes approuvant et ratifiant le présent Projet de Fusion afin de refléter tous faits ou événements qui seraient substantiels pour les besoins de la détermination de la valeur de l'actif net de l'actif et passif respectif, un tel accord devant être établi par des lettres de représentation des Sociétés Fusionnantes datées antérieurement à la date desdites assemblées d'associés.

7. Le capital social actuel de la Société Absorbante est composé de parts sociales ordinaires. Les nouvelles parts sociales devant être émises par la Société Absorbante à la Date Effective de la Fusion seront des parts sociales ordinaires de la Société Absorbante.

8. Comme mentionné au paragraphe 3 ci-dessus, en conséquence de la Fusion, la Société Absorbante émettra à l'associé unique des Sociétés Absorbées à la Date Effective 1.750 (mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales, étant toutes des parts sociales ordinaires de la Société Absorbante.

9. L'associé unique des Sociétés Absorbées sera radié des registres des associés (ou actionnaires) des Sociétés Absorbées à la Date Effective et enregistré dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante pour le nombre de parts sociales qu'il recevra à la Date Effective de la Fusion.

10. Aucun avantage particulier ne sera accordé aux réviseurs en charge d'établir les rapports de Fusion, aux membres des Conseils ou au commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise des Sociétés Fusionnantes.

11. Aucune prime spécifique / annuités / royalties n'ont été payées à l'expert indépendant / aux membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes.

12. A partir de la Date Effective de la Fusion, l'ensemble de l'actif et du passif des Sociétés Absorbées sera considéré comme transféré à la Société Absorbante, et d'un point de vue comptable, les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2012.

13. Conformément à l'article 263 de la Loi de 1915, la Fusion doit être approuvée par l'assemblée générale des associés de chaque Société Fusionnante et le cas échéant, par les assemblées des détenteurs de titres autres que les parts sociales.

14. La Fusion produira ses effets et aura les effets prévus à l'article 274 de la Loi dès que les assemblées générales des associés de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées l'auront approuvée.

15. A partir de la date Effective, les nouvelles parts sociales participeront aux résultats de la Société Absorbante.

16. La Société Absorbante accomplira elle-même toutes les formalités, y compris les publications prescrites par la loi, qui sont nécessaires ou utiles pour la prise d'effet de la Fusion et le transfert et la cession de l'ensemble de l'actif et du passif par les Sociétés Absorbées.

17. Dans la mesure où la loi l'exige ou il est jugé nécessaire ou utile de le faire, des documents de transfert appropriés seront signés par les Sociétés Fusionnantes pour réaliser le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif apporté à la Société Absorbante et pour signer ces documents de transfert et cessions.

18. Sur la base des développements ci-dessus et dû au fait que les chiffres et les parités fournis dans le présent Projet de Fusion sont évalués à la date d'aujourd'hui sur une base provisoire, les Conseils des Sociétés Fusionnantes ont à tout moment le droit de procéder à des ajustements, où approprié, se rapportant aux valeurs et aux postulats considérés dans le Projet de Fusion et soumettre les chiffres révisés et les parités à l'accord des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes.

19. Les livres et documents des Sociétés Absorbées seront gardés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que le requièrent les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, et les parties décident qu'en cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Luxembourg, 10/02/2012.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Lambert SCHROEDER / Denis REGRAIN / Noel McNULTY
Chairman / Director / Director

ACSG (Europe)
Noel McNULTY / Lambert SCHROEDER
Director / Chairman

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Denis REGRAIN / Lambert SCHROEDER
Manager / Manager

Référence de publication: 2012024166/226.

(120030947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Bethmann Vermögensverwaltung Ausgewogen, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2012024851/10.

(120032066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

SPL WorldGroup B.V., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 129.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.313.

La Société a transféré son siège social à Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1416 du 20 décembre 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPL WorldGroup B.V., en liquidation volontaire
Signature

Référence de publication: 2012026223/16.

(120033656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.450,00.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of SIR Holding S.à r.l./ B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands and operating in Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in Haarlem, The Netherlands with its principal establishment and place of effective management at 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 136.055. The principal establishment and place of effective management have been transferred to Luxembourg and the articles of association of the Company (the Articles) have been amended accordingly pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 577 of March 7, 2008. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on March 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1015 of May 15, 2010.

THERE APPEARED:

Mr. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSSEN, born on December 2, 1963 in Rotterdam, having his professional address at 4, Rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (the Sole Shareholder),

represented by Emelie van der Knoop-Marius, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Creation of two classes of shares in the share capital of the Company, namely the ordinary shares (the Ordinary Shares) and the preferred shares (the Preferred Shares), each having a nominal value of four hundred fifty Euro (EUR 450), which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company, as amended (the Articles);

2. Re-designation of the existing shares as Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty Euro (EUR 450) so as to bring the share capital of the Company to eighteen thousand four hundred fifty Euro (EUR 18,450), by way of the creation and issue of one (1) Preferred Share having a nominal value of four hundred fifty Euro (EUR 450);

4. Subscription and cash payment of the share capital increase mentioned under item 3. above;

5. Amendment and full restatement of the Articles;

6. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to be granted to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares in the share capital of the Company, namely the Ordinary Shares and the Preferred Shares, each having a nominal value of four hundred fifty Euro (EUR 450), which shall have such rights and features as set out in articles 4 and 5 of the Articles as amended hereafter.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to re-designate the existing forty (40) shares of the Company held by the Sole Shareholder as Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty Euro (EUR 450) so as to bring the share capital of the Company to eighteen thousand four hundred fifty Euro (EUR 18,450),

by way of the creation and issuance of one (1) Preferred Share having a nominal value of four hundred fifty Euro (EUR 450).

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves and accepts the subscription and payment of the new share of the Company as follows:

Subscription - Payment

Stichting De Sneeuwbal, a Dutch foundation (Stichting), having its statutory seat in Heemstede, the Netherlands and its office address at Zomerlaan 16, 2103 AJ Heemstede, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 53058887,

represented by Emelie van der Knoop-Marius, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe for the newly issued Preferred Share and to fully pay it up by a contribution in cash in the amount of four hundred fifty Euro (EUR 450), which amount will be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of four hundred fifty Euro (EUR 450) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a result of the share capital increase, the Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is now as follows:

Name Shareholder	Number of shares	Amount (EUR)
Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESSEN	40 Ordinary Shares	18,000
Stichting De Sneeuwbal	1 Preferred Share	450
Total	40 Ordinary Shares 1 Preferred Share	18,450

As a result of the above, the Sole Shareholder and Stichting De Sneeuwbal are hereinafter referred to the Shareholders.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles as follows:

Chapter I.

Art. 1. Definitions.

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

- a. a «Share»: a share in the capital of the Company;
- b. a «Shareholder»: a holder of one or more Shares;
- c. a «General Meeting»: a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;
- d. the «General Meeting of Shareholders»: the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;
- e. the «Management Board»: the sole management board member of the Company, if only one member has been appointed and the management board members of the Company, if more than one member has been appointed;
- f. a «Subsidiary»: a subsidiary of the Company as referred to in Section 2:24a of the Dutch Civil Code;
- g. «in writing»: by letter, by fax, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;
- h. the «Distributable Equity»: the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the issued capital and the reserves which must be maintained pursuant to the Law;
- i. a «Company Body»: the Management Board or the General Meeting of Shareholders;
- j. the «Law»: any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

Chapter II. Name, Registered Offices and Objects

Art. 2. Name, Registered Offices and Duration.

2.1 The company is a private limited liability company (the Company) and its name is: SIR HOLDING S.à r.l./B.V.

2.2 The registered offices of the Company are in Haarlem, the Netherlands.

2.3 The principal establishment and place of effective management of the Company shall be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are:

a. to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever;

b. to borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

c. to generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks; and

d. to carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Chapter III. Share capital, Register of Shareholders

Art. 4. Share Capital.

4.1 The authorised and issued share capital equals eighteen thousand four hundred fifty euro (EUR 18,450).

4.2 The authorised and issued share capital is represented by (i) forty (40) ordinary shares in registered form, having a par value of four hundred fifty euro (EUR 450) each, all subscribed and fully paid-up (together the Ordinary Shares) and (ii) one (1) preferred share in registered form, having a par value of four hundred fifty euro (EUR 450), subscribed and fully paid-up (the Preferred Share, and together with the Ordinary Shares, referred to as, the Shares).

4.3. The Preferred Share has preferred dividends rights (as set out in article 23.4) and liquidation preference rights (as set out in article 34.4) which rank senior to the dividends rights and liquidation rights of the holders of any Ordinary Shares.

4.4 All Shares shall be in registered form. No share certificates shall be issued.

4.5 Towards the Company, the Shares are indivisible. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 5. Register of Shareholders.

5.1 Each Shareholder, each pledgee of Shares and each usufructuary of Shares is required to state his address to the Company in writing.

5.2 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded, showing the date on which they acquired the Shares, the date of acknowledgement by or serving upon the Company and the nominal value paid in on each Share stating that the full nominal amount has been paid in.

5.3 The names and addresses of pledgees and usufructuaries of Shares shall also be entered into the register of Shareholders, showing the date on which they acquired the right and the date of acknowledgement by or serving upon the Company.

5.4 On application by a Shareholder or a pledgee or usufructuary of Shares, the Management Board shall furnish an extract from the register of Shareholders, free of charge, insofar as it relates to the applicant's rights in respect of a Share.

5.5 The register of Shareholders shall be kept accurate and up-to-date. All entries and notes in the register shall be signed by one or more persons authorized to represent the Company.

5.6 The Management Board shall make the register available at the Company's principal office in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

Chapter IV. Issuance of Shares

Art. 6. Resolution to Issue and Notarial Deed.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 The issue of a Share shall furthermore require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

Art. 7. Rights of Pre-emption.

7.1 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the provisions of Articles 7.2, 7.3 and 7.4. Shareholders shall have a similar right of pre-emption if rights are granted to subscribe for Shares.

7.2 Shareholders shall have no right of pre-emption on Shares which are issued to employees of the Company or of a group company as defined in Section 2:24b of the Dutch Civil Code.

7.3 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

7.4 Shareholders shall have no right of pre-emption in respect of Shares which are issued to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

Art. 8. Payment on Shares.

8.1 The full nominal value of each Share must be paid upon issuance.

8.2 Payment on a Share must be made in cash insofar as no non-cash contribution has been agreed on. Payment in foreign currency may only be made with the approval of the Company and with due observance of the provisions of the Law.

8.3 Non-cash contributions on Shares are subject to the provisions of the Law.

Chapter V. Own Shares, Reduction of the Issued Capital

Art. 9. Own Shares.

9.1 When issuing Shares, the Company may not subscribe for its own Shares.

9.2 The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law.

Art. 10. Financial Assistance.

10.1 The Company may not give security, guarantee the price, or in any other way answer to or bind itself either severally or jointly for or on behalf of third parties, with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof by others. This prohibition also applies to Subsidiaries.

10.2 The Company may grant loans with a view to a subscription for or an acquisition of Shares or depositary receipts thereof, but not in excess of the amount of the Distributable Equity.

10.3 The Company shall maintain a non-distributable reserve up to the outstanding amount of the loans referred to in Article 10.2.

Art. 11. Reduction of the Issued Capital.

11.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a notary registered in the Netherlands.

11.2 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the provisions of the Law.

11.3 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

Chapter VI. Transfer of Shares, Blocking Clause

Art. 12. Transfer of Shares; Notarial Deed.

12.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

12.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 13. Blocking Clause (offer to co Shareholders).

13.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 13, unless (i) all co Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

13.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (hereinafter: the «Offeror») shall first offer to sell such Shares to his co-Shareholders. Such offer shall be made by the Offeror by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer. Within two weeks of receipt of this notification, the Management Board shall give notice of the offer to the co-Shareholders. Co-Shareholders interested in purchasing one or more of the Shares on offer (hereinafter: «Interested Parties») must notify the Management Board within one month after said notices from the Management Board have been sent; notifications from co-Shareholders received later shall not be taken into account. If the Company itself is a co-Shareholder, it shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Offeror, subject to the provisions of the Law.

13.3 The price at which the Shares on offer can be purchased by the Interested Parties shall be mutually agreed between the Offeror and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or on the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the International Chamber of Commerce. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

13.4 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares on offer they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

13.5 If the Interested Parties wish to purchase more Shares in the aggregate than have been offered, the Shares on offer shall be distributed among them. The Interested Parties shall determine the distribution by mutual agreement. If they do not reach agreement on the distribution within two weeks from the notice to the Management Board referred to in Article 13.4, the Shares on offer shall be distributed among them by the Management Board, as far as possible in proportion to the shareholding of each Interested Party at the time of the distribution. However, the number of Shares on offer allocated to an Interested Party cannot exceed the number of Shares he wishes to purchase.

13.6 The Offeror may withdraw his offer up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares on offer and at what price.

13.7 All notifications and notices referred to in this Article 13 shall be made by certified mail or against acknowledgment of receipt. Each time the Management Board receives such notification or notice, it shall immediately send a copy thereof to the Offeror and all Interested Parties (with the exception of the sender), unless indicated otherwise herein above.

13.8 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Offeror if he withdraws his offer;
- b. the Offeror and the buyers for equal parts if the Shares have been purchased by one or more Interested Parties, provided that these costs shall be borne by the buyers in proportion to the number of Shares purchased;
- c. the Company if the offer has not been accepted in full or only in part.

13.9 The transfer of Shares shall furthermore be subject to the transfer restrictions provided by the Law.

13.10 The preceding provisions of this Article 13 shall apply by analogy to any right to subscribe for Shares and any right accruing from a Share, except any right to a payable distribution in cash.

Chapter VII. Pledging of Shares and Usufruct in Shares, Depositary Receipts for Shares

Art. 14. Pledging of Shares and Usufruct in Shares.

14.1 The provisions of Article 12 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Share shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

14.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary with due observance of the Law.

Art. 15. Depositary Receipts for Shares. The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for Shares.

Chapter VIII. The Management Board

Art. 16. Management Board Members.

16.1 The Management Board shall consist of one or more members. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

16.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for an indefinite period.

16.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting of Shareholders at any time.

16.4 Any suspension may be extended one or more times, but may not last longer than three months in the aggregate. If, at the end of that period, no decision has been taken on termination of the suspension or on dismissal, the suspension shall end.

16.5 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

Art. 17. Duties, Decision-making Process and Allocation of Duties.

17.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

17.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

17.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by a majority of the votes cast in a meeting where the majority of the managers present or represented.

17.4 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

17.5 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board.

17.6 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 18. Representation; Conflicts of Interest.

18.1 The Company shall be represented by the Management Board. Two Management Board members acting jointly shall also be authorized to represent the Company.

18.2 The Management Board may appoint officers with limited and specific powers to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, if required by Law, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

18.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 18.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict, subject to any provisions prescribed by Law. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

18.4 Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the Shares, or vis-à-vis a participant in a community property, of married or registered non-married partners, of which all of the Shares form a part, whereby the Company is represented by such Shareholder or one of the participants, shall be put in writing. For the application of the foregoing sentence, Shares held by the Company or its Subsidiaries shall not be taken into account.

18.5 The provisions of Article 18.4 do not apply to legal acts which, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

Art. 19. Approval of Management Board Resolutions.

19.1 The General Meeting of Shareholders may require Management Board resolutions to be subject to its approval. The Management Board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

19.2 The absence of approval by the General Meeting of Shareholders of a resolution as referred to in this Article 19 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

Art. 20. Vacancy or Inability to Act. If a seat is vacant on the Management Board («ontstentenis») or a Management Board member is unable to perform his duties («belet»), the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting of Shareholders.

Chapter IX. Financial Year and Annual Accounts, Profits and Distributions

Art. 21. Financial Year and Annual Accounts.

21.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

21.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal office.

21.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

21.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

21.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

21.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its office as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

21.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the provisions of the Law.

Art. 22. Adoption of the Annual Accounts and Discharge.

22.1 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

22.2 After adoption of the annual accounts, the General Meeting of Shareholders shall pass a resolution concerning release of the Managers from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting of Shareholders prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

Art. 23. Profits and Distributions.

23.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five per cent (5%) of the net profits shall be added to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company

23.2 The profits remaining after application of Article 23.1 shall be determined by the General Meeting of Shareholders.

23.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

23.4 In case of distribution of dividends, when permitted by the Luxembourg law, including the Law, the shareholders shall be entitled to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend and according to the following order of priority:

(i) First, the Preferred Share shall entitle its holder to receive a preferential annual dividend (the Preferred Dividend) equal to an annual rate of four percent (4%) on the aggregate amount of (i) the nominal value of the Preferred Share.

(ii) Second, if any excess distributable net profits of the Company are available, the Ordinary Shares shall entitle their holder(s) on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares they hold in the share capital of the Company to receive a fraction of these excess distributable net profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

23.5 The General Meeting of Shareholders may resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company, subject to any applicable provision of the Law.

23.6 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

23.7 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

23.8 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

23.9 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

Chapter X. The General Meeting of Shareholders

Art. 24. Annual General Meeting.

24.1 The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

24.2 The agenda of this annual General Meeting shall contain, inter alia, the following subjects for discussion:

- a. discussion of the annual report (unless an exemption under the Law applies to the Company);
- b. discussion and adoption of the annual accounts;
- c. the granting of discharge to Management Board members;
- d. allocation of profits; and
- e. other subjects announced with due observance of Article 26.

The agenda does not need to contain the subjects as referred to under a, b, c and d, if it contains a proposal to extend the period to prepare the annual accounts and (if applicable) to prepare the report, or, if a resolution to that extent has already been taken.

Art. 25. Other General Meetings.

25.1 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

25.2 Shareholders representing in the aggregate at least one-tenth of the Company's issued capital may request the Management Board to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 26. Notice, Agenda and Venue of Meetings.

26.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board, without prejudice to the provisions of Article 25.2.

26.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

26.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 26.2.

26.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

26.5 The notice of the meeting shall be sent to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders.

26.6 General Meetings are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its registered office. General Meetings may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

Art. 27. Admittance and Rights at Meetings.

27.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

27.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

27.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings.

27.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 28. Chairperson and Secretary of the Meeting.

28.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

28.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

Art. 29. Minutes; Recording of Shareholders' Resolutions.

29.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

29.2 The chairperson of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial report must be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial report shall be co-signed by the chairperson of the meeting.

29.3 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's principal office for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

Art. 30. Adoption of Resolutions in a Meeting.

30.1 Each Share confers the right to cast one vote.

30.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not provide otherwise, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened by registered mail at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

30.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

30.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

30.5 In the General Meeting, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a Subsidiary, nor for any Share for which the Company or a Subsidiary holds the depositary receipts.

30.6 When determining how many votes are cast by Shareholders, how many Shareholders are present or represented, or which part of the Company's issued capital is represented, no account shall be taken of Shares for which, pursuant to the Law or these Articles of Association, no vote can be cast.

Art. 31. Voting.

31.1 All voting shall take place orally. The chairperson is, however, entitled to decide that votes be cast by a secret ballot. If it concerns the holding of a vote on persons, anyone present at the meeting with voting rights may demand a vote by a secret ballot. For the purposes of this paragraph «in writing» shall mean: by means of secret, unsigned ballot papers.

31.2 Blank and invalid votes shall not be counted as votes.

31.3 Resolutions may be adopted by acclamation if none of the persons with voting rights present at the meeting objects.

31.4 The chairperson's decision at the meeting on the result of a vote shall be final and conclusive. The same shall apply to the contents of an adopted resolution if a vote is taken on an unwritten proposal. However, if the correctness of such decision is challenged immediately after it is pronounced, a new vote shall be taken if either the majority of the persons with voting rights present at the meeting or, where the original vote was not taken by roll call or in writing, any person with voting rights present at the meeting, so demands. The legal consequences of the original vote shall be made null and void by the new vote.

Art. 32. Adoption of Resolutions without holding Meetings.

32.1 Resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provision of Article 27.3 shall apply by analogy.

32.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 29.3.

Chapter XI. Amendment of the Articles of Association, Change of Corporate Form; Dissolution and Liquidation

Art. 33. Amendment of the Articles of Association; Change of Corporate Form.

33.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal office for inspection by the Shareholders, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Shareholder shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

33.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting of Shareholders, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the legal entity.

Art. 34. Dissolution and Liquidation.

34.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. The proposal to dissolve the Company must be stated in the notice of such meeting.

34.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

34.3 During liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

34.4 After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), if any, shall be distributed to the shareholders in accordance with the following order of priority:

(i) First, if at such distribution date, there is an outstanding Preferred Share, the holder of the Preferred Share will be entitled to receive in priority to any payments to the holders of the Ordinary Shares, the sum of (x) the nominal value of the Preferred Share, (y) any share premium paid up on the Preferred Share, decreased by any share premium already repaid to the holder of the Preferred Share, and (z) the sum of the due Preferred Dividend since the issuance of the Preferred Share, decreased by any amount of any Preferred Dividend already paid to the holders of the Preferred Share.

(ii) Second, if any excess Distributable Amount is available and after payments of the amounts specified under item (i) above, the holders of the Ordinary Shares will be entitled to receive such balance on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares they hold in the share capital of the Company.

34.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte précédent:

L'an deux mille onze, le vingt octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de SIR Holding S.à r.l./B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit néerlandais et agissant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Haarlem, les Pays-Bas et dont l'établissement principal et le centre de direction effective sont établis au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.055. L'établissement principal et le centre de direction effective ont été transférés à Luxembourg et les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 577 du 7 mars 2008. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1015 du 15 mai 2010.

A COMPARU:

M. Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESEN, né le 2 décembre 1963 à Rotterdam, résidant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (l'Associé Unique),

représenté par Emelie van der Knoop-Marius, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Création de deux catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, soit les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et les parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), chacune d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450) qui auront les droits et les caractéristiques définis dans les statuts de la Société tels que modifiés;

2. Requalification des parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante euros (EUR 450) afin de porter le capital social de la Société à dix-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 18.450) par voie de création et d'émission d'une (1) Part Sociale Préférentielle d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450);

4. Souscription et libération par apport en numéraire de l'augmentation de capital social décrite au point 3. ci-dessus;

5. Modification et refonte complète des Statuts;

6. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

7. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, soit les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles, chacune d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450) qui auront les droits et les caractéristiques prévus aux articles 4 et 5 des Statuts tels que modifiés ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les quarante (40) parts sociales existantes de la Société détenues par l'Associé Unique en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante euros (EUR 450) afin de porter le capital social de la Société à dix-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 18.450) par voie de création et d'émission d'une (1) Part Sociale Préférentielle d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450).

Quatrième résolution

L'Associé Unique approuve et accepte la souscription et la libération de la nouvelle part sociale de la Société comme suit:

Souscription - Libération

Stichting De Sneeuwbal, une fondation de droit néerlandais, dont le siège statutaire est établi à Heemstede, les Pays-Bas et l'adresse administrative à Zomerlaan 16, 2103 AJ Heemstede, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53058887,

représentée par Emelie van der Knoop-Marius, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

déclare souscrire à la Part Sociale Préférentielle nouvellement émise et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent cinquante euros (EUR 450) qui sera intégralement affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Le montant de quatre cent cinquante euros (EUR 450) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

En conséquence de l'augmentation de capital, l'Associé Unique décide d'enregistrer que la participation dans la Société est désormais la suivante:

Nom de l'Associé	Nombre de Parts Sociales	Montant (EUR)
Joannes Gerhardus Hermanus Maria NIESEN	40 Parts Sociales Ordinaires	18,000
Stichting De Sneeuwbal	1 Part Sociale Préférentielle	450
Total	40 Parts Sociales Ordinaires 1 Part Sociale Préférentielle	18,450

En conséquence, l'Associé Unique et Stichting De Sneeuwbal sont ci-après dénommés les Associés.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier et de refondre les Statuts de la manière suivante:

Chapitre I^{er} .

Art. 1^{er} . Définitions.

1.1 Dans ces Statuts on entend par:

a. une «Part Sociale»: une Part Sociale dans le capital de la Société;

- b. un «Associé»; un détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;
 - c. une «Assemblée Générale»: une réunion des Associés et autres ayant le droit d'assister aux assemblées des Associés;
 - d. une «Assemblée Générale des Associés»: l'organe de la Société constitué par les Associés ayant droit de vote;
 - e. la «Gérance»: le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société;
 - f. une «Filiale»: une filiale de la Société visée à l'article 2:24a du Code Civil néerlandais;
 - g. «par écrit»: un courrier, fax ou e-mail, ou un message transmis par tout autre moyen de communication actuel et qui peut être reçu par écrit à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie avec certitude;
 - h. les «Fonds Propres Distribuables»: la partie des fonds propres de la Société qui excède le capital souscrit augmentée des réserves qui doivent être maintenues conformément à la Loi;
 - i. un «Organe de la Société»: le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale des Associés.
- J la «Loi»: Toute loi ou règlement applicable.

1.2 Les références aux articles renvoient aux articles de ces Statuts, sauf indication contraire spécifique.

Chapitre II. Dénomination, Siège Social et Objet

Art. 2. Dénomination, Siège Social et Durée.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée (la Société) dont la dénomination est:

SIR HOLDING S.à r.l./B.V.

2.2 Le siège social de la Société est fixé à Haarlem (Pays-Bas).

2.3 Le lieu du principal établissement de la Société ainsi que le lieu de direction effective de la Société doivent être situés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La Société peut avoir des succursales ailleurs mais également à l'étranger.

2.5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

a. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

b. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris notamment ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou pour garantir ses propres créances et sous-jacents ou créances et sous-jacents de toute société, de toute autre manière, en sa faveur ou en faveur d'autres sociétés ou personnes.

c. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

d. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Chapitre III. Capital social, Registre des Associés

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social émis et autorisé s'élève à dix-huit mille quatre cent cinquante euros (EUR 18.450,-).

4.2 Le capital social émis et autorisé est représenté par (i) quarante (40) parts sociales ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) une (1) part sociale préférentielle sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale Préférentielle, et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales).

4.3. La Part Sociale Préférentielle confère des droits à des dividendes préférentiels (tels que définis à l'article 23.4) et des droits de liquidation préférentiels (tels que définis à l'article 34.4) qui sont prioritaires par rapport aux droits aux dividendes et aux droits de liquidation des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

4.4 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Il n'est pas émis de certificats de Parts Sociales.

4.5 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles. Les copropriétaires indivis doivent nommer une seule personne qui les représentera envers la Société.

Art. 5. Registre des Associés.

5.1 Chaque Associé, créancier gagiste et chaque usufruitier de Parts Sociales est tenu de déclarer par écrit à la Société son adresse.

5.2 La Gérance tient un registre dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les Associés, mentionnant la date à laquelle ils ont acquis leurs Parts Sociales, la date de la reconnaissance ou de la notification ainsi que le montant dont chacune des Parts Sociales est libérée avec mention du fait que toutes les Parts Sociales sont libérées.

5.3 Dans le registre des Associés sont également inscrits les noms et les adresses des détenteurs d'un droit de nantissement grevant les Parts Sociales et des usufruitiers des Parts Sociales, avec mention de la date à laquelle ils ont acquis le droit et la date de la reconnaissance ou de la notification de leurs droits.

5.4 A la demande d'un Associé, d'un détenteur d'un droit de nantissement ou d'un usufruitier des Parts Sociales, la Gérance devra fournir gratuitement un extrait de registre des Associés relatif aux droits dont le demandeur dispose sur cette Part Sociale.

5.5 Le registre des Associés sera tenu à jour régulièrement. Toutes les inscriptions et annotations dans le registre seront signées par une ou plusieurs personnes qui ont le pouvoir de représenter la Société.

5.6 La Gérance tient le registre à disposition au principal établissement de la Société au Luxembourg où il peut être consulté par les Associés.

Chapitre IV. Emission des Parts Sociales

Art. 6. Décision d'Emission et Acte Notarié.

6.1 L'émission des Parts Sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale des Associés prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales requiert l'exécution d'un acte notarié passé devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 Lors de la décision d'émission de Parts Sociales sont déterminés le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 L'émission de Parts Sociales requiert, en outre, un acte notarié passé devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

Art. 7. Droit préférentiel.

7.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé a un droit préférentiel au prorata du montant nominatif total de ses Parts Sociales, sous réserve des dispositions des articles 7.2, 7.3 et 7.4. Les Associés ont un droit préférentiel similaire lorsque les droits de souscription de Parts Sociales sont accordés.

7.2 Les Associés n'ont pas de droit préférentiel aux Parts Sociales qui sont émises aux employés de la Société ou d'une société du groupe telle que définie par l'article 2:24b du Code Civil néerlandais.

7.3 Le droit préférentiel peut être limité ou exclu par décision de l'Assemblée Générale des Associés, avant chaque émission de Parts Sociales.

7.4 Les Associés ne disposent pas de droit préférentiel sur les Parts Sociales émises à une personne exerçant un droit de souscription de Parts Sociales accordé préalablement.

Art. 8. Libération des Parts Sociales.

8.1 Lors de l'émission de chaque Part Sociale le montant nominal doit être libéré intégralement.

8.2 Une Part Sociale devra être libérée en espèces pour autant qu'une libération en nature n'a pas été convenue. La libération en devise étrangère n'est permise qu'avec l'approbation de la Société et dans les limites des dispositions de la Loi.

8.3 Les apports en nature sont soumis au respect des dispositions de la Loi.

Chapitre V. Parts Sociales Propres, Réduction du Capital Souscrit

Art. 9. Parts Sociales propres.

9.1 Lors de l'émission des Parts Sociales, la Société ne pourra pas souscrire à ses propres Parts Sociales.

9.2 La Société pourra acquérir des Parts Sociales propres intégralement libérées ou des certificats de dépôt de telles Parts Sociales, sous réserve du respect des dispositions de la Loi.

Art. 10. Assistance financière.

10.1 La Société ne peut pas accorder de sûreté, garantir le prix, se faire fort d'une autre manière ou s'engager conjointement ou solidairement pour et au nom et pour le compte de tiers, en vue de la souscription ou l'acquisition des Parts Sociales ou certificats de dépôt de ces Parts Sociales. Cette prohibition s'applique également aux Filiales.

10.2 La Société peut consentir des prêts en vue de la souscription ou de l'acquisition des Parts Sociales dans la limite du montant des Fonds Propres Distribuables.

10.3 La Société devra maintenir une réserve non distribuable dont le montant sera égal au montant maximum des prêts auxquels il est fait référence à l'article 10.2.

Art. 11. Réduction du capital souscrit.

11.1 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital souscrit de la Société. La décision de réduire le capital souscrit de la Société doit être prise à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital souscrit de la Société. La décision de réduire le capital souscrit de la Société requiert l'exécution d'un acte notarié passé par devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg et devant un notaire résidant aux Pays-Bas.

11.2 La réduction du capital souscrit de la Société s'effectue conformément et dans les limites des dispositions de la Loi.

11.3 La convocation de l'Assemblée Générale, appelée à statuer sur une proposition de réduction du capital, devra mentionner l'objectif poursuivi par la réduction du capital et les conditions de sa réalisation. Les dispositions mentionnées dans ces statuts portant sur une proposition de modification des statuts sont applicables, par analogie.

Chapitre VI. Cession des Parts Sociales, Limitations à la cessibilité des Parts Sociales

Art. 12. Transfert des Parts Sociales; Acte Notarié.

12.1 Le transfert de toute Part Sociale ou de tout droit réel grevant une Part Sociale requiert un acte notarié passé par devant un notaire résidant aux Pays-Bas, acte auquel les personnes concernées sont parties.

12.2 A l'exception du cas où la Société est elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à toute Part Sociale ne pourront être exercés qu'après la reconnaissance du transfert concerné par la Société ou la notification de l'acte à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 13. Restrictions au transfert de Parts Sociales (offre aux co-Associés).

13.1 Le transfert d'une ou plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que conformément aux dispositions prévues ci-après à l'Article 13, à moins que (i) tous les autres Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour le transfert concerné, laquelle approbation est alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la Loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé.

13.2 Un Associé qui désire céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (ci-après: «l'Offrant») offrira ses Parts Sociales à la vente d'abord à ses coassociés. Une telle offre sera effectuée par l'Offrant par notification écrite adressée à la Gérance, indiquant le nombre des Parts Sociales qu'il désire céder. Dans un délai de deux semaines à compter de la réception de cette notification, la Gérance notifiera l'offre aux coassociés. Les coassociés intéressés par l'achat d'une ou plusieurs des Parts Sociales offertes (ci-après: les «Intéressés») doivent le notifier à la Gérance dans un délai d'un mois à compter de l'envoi des notifications susmentionnées; passé ce délai, toute notification reçue des coassociés ne pourra être prise en considération. Si la Société, elle-même, est coassociée, elle ne pourra agir en tant qu'Intéressée qu'avec le consentement de l'Offrant, sous réserve des dispositions de la Loi.

13.3 Le prix auquel les Parts Sociales offertes peuvent être acquises par les Intéressés sera fixé d'un commun accord entre l'Offrant et les Intéressés ou par un ou plusieurs experts désigné(s) par eux. S'ils ne trouvent pas d'accord sur le prix ou le(s) expert(s), le cas échéant, le prix devra être fixé par un ou plusieurs experts indépendant(s), désigné(s) à la requête d'une ou plusieurs des parties concernées, par le Président de la Chambre Internationale du Commerce. Si un expert est désigné, il devra être autorisé à contrôler tous les livres et registres de la Société et devra obtenir toute information utile pour la détermination du prix.

13.4 Dans un délai d'un mois à compter de la détermination du prix, les Intéressés devront notifier à la Gérance le nombre de Parts Sociales offertes qu'ils désirent acquérir. Un Intéressé qui n'aurait pas procédé à la notification dans le délai précité, ne sera plus considéré comme tel. Une fois que la notification telle que visée précédemment aura été effectuée, un Intéressé ne pourra se retirer qu'avec l'approbation des autres Intéressés.

13.5 Si les Intéressés souhaitent acquérir davantage de Parts Sociales que le nombre total de Parts Sociales offertes, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux. Les Intéressés détermineront la répartition d'un commun accord. S'ils ne trouvent pas d'accord sur la répartition dans un délai de deux semaines à compter de la notification à la Gérance, telle que visée à l'Article 13.4, les Parts Sociales offertes seront réparties entre eux par la Gérance, dans la mesure du possible au pro rata du montant nominal total des Parts Sociales détenues par chaque Intéressé au jour de cette répartition. Toutefois, le nombre de Parts Sociales offertes attribuées à un Intéressé ne pourra excéder le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite acquérir.

13.6 L'Offrant est autorisé à se retirer pendant un mois à compter du jour où il a été informé du/des Intéressé(s) au (x)quel(s) il peut vendre toutes les Parts Sociales offertes ainsi que du prix de ladite vente.

13.7 Toutes les notifications et documents visés au présent Article 13 devront être communiqués par lettre recommandée ou contre accusé de réception. Une copie de toute notification ou document reçu(e) par la Gérance devra immédiatement être transmise à l'Offrant et à tous les Intéressés (à l'exception de l'expéditeur), sauf stipulation contraire ci-dessus.

13.8 Tous les frais liés à la nomination d'experts et à la détermination du prix par ceux-ci sont à charge de:

- a. l'Offrant, si celui-ci retire son offre;
- b. l'Offrant et les acquéreurs à parité, si les Parts Sociales ont été acquises par un ou plusieurs Intéressés, étant entendu que chaque acquéreur contribuera aux frais au prorata du nombre de Parts Sociales acquises par lui;
- c. la Société, si l'offre n'a pas été acceptée en tout ou partie.

13.9 Le transfert des Parts Sociales doit, en outre, répondre aux exigences requises par les dispositions de la Loi afférentes au transfert.

13.10 Les paragraphes précédents de cet article 13 s'appliquent à tout droit de souscription des Parts Sociales ainsi qu'à tout droit résultant des Parts Sociales, à l'exception des droits de distribution payables en espèces.

Chapitre VII. Droit de nantissement et usufruit sur Parts Sociales, Certificats de dépôt des Parts Sociales

Art. 14. Droit de nantissement et usufruit sur Parts Sociales.

14.1 Les dispositions de l'article 12 s'appliquent également à la création d'un nantissement sur des Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur des Parts Sociales. Le nantissement des Parts Sociales, la création ou le transfert de l'usufruit d'une Part Sociale sont, par ailleurs, soumis aux dispositions de la Loi.

14.2 Lors de la création d'un nantissement sur une Part Sociale, la constitution ou le transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, le droit de vote ne pourra pas être attribué au titulaire de droit de nantissement ou à l'usufruitier.

Art. 15. Certificats de dépôt des Parts Sociales. La Société ne participe pas à l'émission de certificats de ses Parts Sociales.

Chapitre VIII. La Gérance

Art. 16. Gérants.

16.1 La Gérance est constituée par un ou plusieurs gérants. Ces gérants peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

16.2 Les gérants seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés pour une durée indéterminée.

16.3 Chacun des gérants pourra à tout moment être suspendu ou révoqué par l'Assemblée Générale des Associés.

16.4 Une suspension pourra être prolongée une ou plusieurs fois, mais ne pourra pas excéder trois mois au total. Si à l'issue de ce délai aucune décision de lever la suspension ou décision de révocation n'a été prise, la suspension prendra fin.

16.5 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des gérants.

Art. 17. Fonctions de la Gérance, procédure de décision et répartition des fonctions.

17.1 La Gérance est chargée de la gestion de la Société.

17.2 Chacun des gérants dispose d'un droit de vote à l'occasion des décisions prises par la Gérance.

17.3 Toutes les décisions de la Gérance sont prises à la majorité des voix lors d'une réunion où la majorité des gérants sont présents ou représentés.

17.4 Les décisions de la Gérance peuvent également être prises en dehors des réunions de la Gérance, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote soit soumise à chacun des gérants en fonction et qu'aucun d'eux ne se soit opposé à cette procédure décisionnelle. L'adoption de telles décisions s'effectuera par des déclarations écrites émanant de tous les gérants alors en fonction.

17.5 Les décisions de la Gérance seront enregistrées dans un registre tenu par la Gérance.

17.6 La Gérance pourra fixer des règles supplémentaires au sujet de la procédure de décision en son sein et de sa méthode de travail. Dans ce cadre, la Gérance pourra déterminer, entre autres, les missions assignées particulièrement à chacun des gérants. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider que ces règles et répartitions des fonctions devront être fixées par écrit et de les soumettre à son approbation.

Art. 18. Représentation; Conflits d'intérêt.

18.1 La Gérance est habilitée à représenter la Société. Le pouvoir de représentation revient également à deux gérants agissant conjointement.

18.2 La Gérance pourra confier à des mandataires spéciaux des pouvoirs de représentation limités et spécifiques. Chacun d'eux représentera la Société dans les limites fixées par leur mandat. Leurs titres seront déterminés par la Gérance. Ces mandataires pourront être inscrits auprès du Registre du Commerce, dans la mesure où la Loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation. Le pouvoir de représentation d'un mandataire nommé comme indiqué ci-dessus ne peut pas s'étendre aux opérations révélant un conflit d'intérêts entre la Société et le mandataire ou un ou plusieurs gérants.

18.3 En cas de conflit d'intérêts entre la Société et un ou plusieurs gérants, les dispositions de l'article 18.1 s'appliquent intégralement à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes aux fins de représentation de la Société au cas particulier ou plus généralement en cas de conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Loi. Une décision de la Gérance approuvant une opération impliquant un conflit d'intérêts avec un ou

plusieurs gérants agissant en leur nom propre, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais le défaut d'une telle approbation n'affectera pas la capacité de représentation de la Gérance ou des gérants.

18.4 Même en cas d'absence de conflit d'intérêts, seront établis par écrit tous les actes juridiques de la Société vis-à-vis de l'Associé détenant toutes les Parts Sociales, ou d'un copropriétaire dans une communauté maritale conjugale enregistrée dont toutes les Parts Sociales font partie, si la Société est représentée par ledit Associé ou par un des copropriétaires. Pour l'application de ces dispositions, les Parts Sociales détenues par la Société ou par ses Filiales ne seront pas prises en considération.

18.5 Le paragraphe 18.4 ne s'applique pas aux actes juridiques qui sont considérés comme étant des activités normales de la Société.

Art. 19. L'approbation des décisions de la Gérance.

19.1 L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de soumettre les décisions de la Gérance à son approbation. Ces décisions devront être clairement précisées et notifiées par écrit à la Gérance.

19.2 L'absence d'approbation de l'Assemblée Générale des Associés visée au présent article 19 ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation de la Gérance ou des gérants.

Art. 20. Absence ou empêchement. En cas d'absence (ontstentensis) ou d'empêchement (belet) d'un gérant, le ou les autres gérants seront temporairement chargés de la gestion de la Société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou du gérant unique, la personne que l'Assemblée Générale des Associés désignera à cet effet sera temporairement chargée de la gestion de la Société.

Chapitre IX. Exercice social et Comptes annuels, Profits et distributions

Art. 21. Exercice social et comptes annuels.

21.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

21.2 La Gérance établit, dans les délais impartis par la Loi, les comptes annuels et tient ces comptes annuels au principal établissement de la Société où ils peuvent être consultés par les Associés.

21.3 Les comptes annuels consistent en un bilan, un compte de pertes et profits et des annexes.

21.4 Les comptes annuels sont signés par les gérants. S'il manque la signature d'un ou plusieurs d'entre eux, il en est fait mention avec explications à l'appui.

21.5 La Société pourra, et si la Loi l'y contraint, devra nommer un expert afin de vérifier les comptes annuels. Une telle nomination appartient à l'Assemblée Générale des Associés.

21.6 La Société veillera à ce que dès la convocation de l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels établis et si besoin le rapport annuel et les données complémentaires prescrites par la Loi, soient déposés au principal établissement de la Société. Les Associés pourront y consulter les documents et en obtenir une copie à titre gratuit.

21.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les données complémentaires prescrites par la Loi et le contrôle par l'expert, ainsi que le dépôt de tout document au Greffe du Registre du Commerce, sont, en outre, régis par les dispositions de la Loi.

Art. 22. Arrêté des comptes annuels et quitus.

22.1 L'Assemblée Générale des Associés arrête les comptes annuels.

22.2 Après adoption des comptes annuels, l'Assemblée Générale des Associés prend une décision portant sur la décharge de responsabilité des Associés pour l'exercice de leurs fonctions, dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions est reflété dans les comptes annuels ou autrement révélés à l'Assemblée Générale des Associés préalablement à l'adoption des comptes annuels. La décharge de leur responsabilité est soumise aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Bénéfices et distributions.

23.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices réalisés lors d'un exercice social, sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société et affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

23.2 La distribution des bénéfices restants interviendra sur décision de l'Assemblée Générale des Associés après application de l'article 23.1.

23.3. La distribution des bénéfices s'effectuera après l'approbation des comptes annuels dans la mesure où la Loi le permet.

23.4 Dans les cas permis par les lois luxembourgeoises, y compris par la Loi, les associés recevront, lors d'une distribution de dividendes, sur les bénéfices de la Société disponibles pour distribution par voie de dividende et selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, la Part Sociale Préférentielle conférera à son détenteur un dividende préférentiel annuel (le Dividende Préférentiel) équivalent à un taux annuel de quatre pour cent (4%) du montant total de (i) la valeur nominale de la Parts Sociale Préférentielle.

(ii) Deuxièmement, s'il reste des bénéfices nets distribuables de la Société, les Parts Sociales Ordinaires conféreront à leur(s) détenteur(s), proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social

de la Société, une partie de ce solde des bénéfices nets distribuables de la Société directement proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires existantes.

23.5 L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de procéder à des distributions intérimaires sur des Parts Sociales et/ou de procéder à des distributions imputées sur toute réserve de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

23.6 Les distributions sur des Parts Sociales seront mises en paiement immédiatement après la décision de distribution, sauf si la décision a fixé une autre date.

23.7 Une distribution sur des Parts Sociales ne pourra être prévue que dans les limites du montant des Fonds Propres Distribuables.

23.8 Le droit d'un Associé quant à une distribution sera éteint à l'expiration d'un délai de cinq ans.

23.9 Lors du calcul du montant d'une distribution sur des Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société dans son capital ne seront pas prises en considération.

Chapitre X. L'Assemblée Générale des Associés

Art. 24. L'Assemblée Générale annuelle.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue dans un délai de six mois à compter de l'expiration de l'exercice social.

24.2 L'ordre du jour de cette assemblée comporte entre autres les points suivants:

a. débat sur le rapport annuel (sauf exception prévue par la Loi applicable à la Société);

b. débat et adoption de l'arrêté des comptes annuels;

c. décharge accordée aux gérants;

d. fixation de l'affectation des bénéfices; et

e. toutes autres propositions émanant de la Gérance ou des Associés, représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit, inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions de l'article 26.

Les sujets visés aux points a, b, c et d ne seront pas inscrits à l'ordre du jour si celui-ci contient une proposition de prolonger la période de préparation des comptes annuels et (le cas échéant) de production du rapport annuel, ou si une décision a, à cet effet, déjà été prise.

Art. 25. Autres Assemblées Générales.

25.1 D'autres Assemblées Générales seront tenues aussi souvent que la Gérance le jugera nécessaire.

25.2 Les Associés représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit de la Société auront le droit de demander à la Gérance de convoquer une Assemblée Générale, en indiquant précisément les sujets à débattre. Si dans un délai de quatre semaines la Gérance n'a pas procédé à la convocation de l'assemblée de telle sorte qu'elle puisse se tenir dans un délai de six semaines à compter de la réception de la demande ainsi faite, les requérants seront habilités à procéder eux-mêmes à cette convocation.

Art. 26. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées.

26.1 Les Assemblées Générales seront convoquées par la Gérance, sans préjudice des dispositions de l'article 25.2.

26.2 La convocation sera faite au plus tard le quinzième jour précédent la date de réunion de l'assemblée.

26.3 La convocation fera mention des sujets à débattre. Les sujets non spécifiés dans la convocation peuvent être envoyés à une date ultérieure dans le respect toutefois des termes de l'article 26.2.

26.4 Un sujet à débattre, pour lequel une demande aura été faite pas moins de trente jours avant la date de l'assemblée par un ou plusieurs Associés détenant individuellement ou conjointement au moins un pour cent du capital social émis, sera inclus dans l'avis ou notifié de la même façon que les autres sujets soumis au débat, à condition qu'aucun intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société n'en convienne autrement.

26.5 La convocation se fait par des lettres de convocation adressées aux adresses des Associés, telles qu'indiquées dans le registre des Associés.

26.6 Les Assemblées Générales des Associés seront tenues dans la commune où la Société a son siège statutaire conformément aux présents statuts. Les assemblées générales des Associés pourront aussi être tenues à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, mais dans ce cas les décisions valables de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être prises que si le capital souscrit de la Société est intégralement représenté.

Art. 27. Accès et droits de réunion.

27.1 Tout Associé est habilité à assister à l'Assemblée Générale des Associés à y prendre la parole et à y exercer son droit de vote. Les Associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par un mandataire habilité, à cet effet, par écrit.

27.2 Chaque personne ayant droit de vote est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée pourra déterminer si la feuille de présence devra également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

27.3 Les gérants ont, en tant que tels, voix consultative à l'Assemblée Générale des Associés.

27.4 Le président décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

Art. 28. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

28.1 Le président de l'Assemblée Générale sera désigné par les titulaires de droit de vote présents à l'assemblée, à la majorité des voix exprimées. Jusqu'à cette désignation, un gérant aura la qualité de président, ou, si aucun gérant n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée agira en qualité de président de l'assemblée.

28.2 Le président de l'assemblée désignera avant l'assemblée générale un secrétaire.

Art. 29. Procès-verbaux; registre des décisions des Associés.

29.1 Le secrétaire doit s'assurer que la gérance reçoive le texte des résolutions adoptées aussitôt que possible après la tenue de l'assemblée. Les termes des procès-verbaux seront arrêtés par le président et le secrétaire et signés par eux à cet effet.

29.2 Le président ou celui ayant convoqué l'assemblée pourra stipuler qu'il sera dressé un procès-verbal notarié de l'assemblée. Le procès-verbal sera consigné par le président.

29.3 La Gérance doit conserver les procès-verbaux de toutes les décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés. Si la Gérance n'est pas représentée à l'assemblée, le président de l'assemblée fournit, ou au nom du président de l'assemblée est fourni, à la Gérance une copie des décisions prises dans les meilleurs délais suivants l'assemblée. Les registres seront tenus à disposition au principal établissement de la Société où ils pourront être consultés par les Associés. Sur demande de tout Associé, une copie ou extrait des registres lui sera transmise au coût réel.

Art. 30. Procédure de décision en assemblée.

30.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

30.2 Pour autant que ni la Loi ni les présents statuts ne prévoient d'autres dispositions, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront toutes prises à la majorité des voix exprimées, cette majorité représentant au moins la moitié du capital social souscrit. Si la moitié du capital souscrit n'est pas représentée, une nouvelle assemblée pourra être convoquée par lettre recommandée au cours de laquelle les décisions pourront être adoptées à la majorité simple des voix exprimées, indépendamment de la représentation du capital souscrit lors de ladite assemblée.

30.3 Si les voix sont partagées, la proposition devra être considérée comme rejetée.

30.4 Si les principes posés par la Loi ou les présents statuts relatifs à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales des Associés ne sont pas observés, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne seront valables que si le capital souscrit de la Société est intégralement représenté et si la décision est prise à l'unanimité.

30.5 Le droit de vote afférent aux Parts Sociales détenues par la Société ou une Filiale ainsi que celui afférent aux Parts Sociales pour lesquelles la Société ou sa Filiale détient des certificats de dépôt, ne pourra pas être exercé, lors de l'Assemblée Générale des Associés.

30.6 Lors de la détermination du nombre d'Associés votants, présents ou représentés, ou la représentation du capital souscrit de la Société, il ne sera pas tenu compte des Parts Sociales dont la Loi ou les présents statuts prescrivent que le droit de vote qui y est attaché ne pourra pas être exercé.

Art. 31. Votes.

31.1 Tous les votes seront exprimés par voie orale. Pour autant, le président de l'assemblée pourra décider que le vote se déroule par voie écrite secrète. S'il agit d'un vote à propos d'une personne, un titulaire de droit de vote représenté à l'assemblée pourra aussi désirer que le vote se déroule par voie écrite secrète. Pour l'application de cet article on entend par voie écrite secrète: un bulletin de vote cacheté et secret.

31.2 Les bulletins blancs et les voix non valables seront considérés comme non exprimés.

31.3 Si aucun titulaire de droit de vote présent à l'assemblée ne s'y oppose, le vote pourra se dérouler par acclamation.

31.4 La décision du président de l'assemblée relative aux résultats d'un vote sera définitive et décisive. Il en est de même pour le contenu d'une décision prise en cas de vote au sujet d'une proposition non-écrite. Toutefois, si l'exactitude de la décision est contestée aussitôt après sa prononciation, il y a lieu de procéder à un nouveau vote dans la mesure où la majorité des titulaires d'un droit de vote présents à l'assemblée le désirent, ou si le vote concerné n'a pas été effectué par appel nominal ou par voie écrite, dans la mesure où un titulaire de droit de vote présent le désire. Par suite du second vote les conséquences juridiques du premier vote seront échues.

Art. 32. Adoption de décisions sans la tenue d'assemblée.

32.1 Les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent également être adoptées par écrit, sans qu'une assemblée générale ne soit tenue, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité de tous les Associés disposant d'un droit de vote. Les dispositions de l'article 27.3 sont applicables par analogie.

32.2 Chaque Associé est tenu de faire en sorte que les décisions prises de cette manière soient notifiées à la Gérance par écrit. La Gérance prend note des décisions prises et ajoute ces procès-verbaux dans le registre visé à l'article 29.3.

Chapitre XI. Modification des Statuts, Transformation, Dissolution et Liquidation**Art. 33. Modification des statuts; Modification de la forme juridique.**

33.1 L'Assemblée Générale des Associés est habilitée à modifier ces statuts par le biais d'une décision adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quart du capital souscrit de la Société. La décision de

modifier les statuts requiert l'exécution d'un acte notarié passé devant un notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Si lors d'une Assemblée Générale, une proposition de modification des statuts est présentée, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée. Un exemplaire de la proposition reproduisant mot pour mot la modification proposée, devra en même temps être déposée au principal établissement de la Société où elle pourra être consultée par les Associés, ceci jusqu'à la tenue de l'assemblée. A la demande d'un Associé, une copie de la proposition lui sera transmise, à titre gratuit, à compter du jour du dépôt jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée. Un acte notarié sera, par ailleurs, rédigé par devant notaire résidant aux Pays-Bas afin de porter modification de ces statuts.

33.2 La Société pourra se transformer en une autre forme légale de société. La transformation requiert une décision de transformation ainsi qu'une décision de modification de statuts, prises par l'Assemblée Générale et toutes deux adoptées par une majorité en nombre des Associés détenant au moins trois quarts du capital émis de la Société. En outre, une transformation de la Société est soumise aux dispositions de la Loi. Une transformation n'affecte pas la personnalité juridique de la Société.

Art. 34. Dissolution et liquidation.

34.1 La Société pourra être dissoute par une décision prise, à cet effet, par l'Assemblée Générale des Associés. La décision de dissoudre la Société requiert un acte, lequel doit, pour les besoins, s'effectuer par devant notaire résidant au Grand-Duché du Luxembourg. S'il est présenté à l'assemblée générale une proposition de dissolution de la Société, il doit en être fait mention dans la convocation à l'assemblée.

34.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les gérants seront chargés de la liquidation des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

34.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

34.4 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des dépenses de la liquidation, le produit de la liquidation net (le Montant Distribuable), le cas échéant, sera distribué aux associés conformément au principe de priorité suivant:

(i) Premièrement, si à ladite date de distribution, une Part Sociale Préférentielle est toujours en circulation, le détenteur de cette Part Sociale Préférentielle aura droit, prioritairement à tous les paiements effectués en faveur des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, à la somme de (x) la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle, (y) de toute prime d'émission payée sur la Part Sociale Préférentielle, moins toute prime d'émission déjà remboursée au détenteur de la Part Sociale Préférentielle, et (z) la somme du Dividende Préférentiel dû depuis l'émission de la Part Sociale Préférentielle, moins le montant de tout Dividende Préférentiel déjà payé aux détenteurs de la Part Sociale Préférentielle.

(ii) Deuxièmement, s'il existe un solde sur le Montant Distribuable, et après paiement des montants cités au point (i) ci-dessus, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir ce solde proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société.

35.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et les registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications précédentes dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48137. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003975/1037.

(120002450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Natural-V-Stone (NVS), Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, rue de Wilwedange.

R.C.S. Luxembourg B 149.319.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23.01.2012.

Référence de publication: 2012013005/10.

(120015424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Negustori Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.229.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19/1/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012013011/10.

(120014906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.054.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 18 décembre 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;
- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 18 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) Blocker Sàrl

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012013017/19.

(120015185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Opera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.983.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013019/10.

(120015448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Parkway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 71.865.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 931 du 7 décembre 1999.

Les comptes annuels de la Société au 18 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARKWAY S.A.

Signature

Référence de publication: 2012013042/14.

(120015620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Poseidon Investment A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.710.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013028/10.

(120015404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Poseidon Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.711.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013029/10.

(120015403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Prodhfem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.808.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013031/10.

(120015427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Polyvotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.657.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que la société JUNE S.C.A., SICAV-FIS, a transféré, avec effet au 3 juin 2011, 1 (une) part sociale sans désignation de valeur nominale à M. Guillaume Verspieren, gérant de sociétés, résidant à Rue Edmond Picard, 48, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Pour Polyvotis S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012013050/14.

(120014791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Prodhfem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.808.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013033/10.

(120015429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Prodhfem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.808.

Le Bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013034/10.

(120015430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pamela Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013041/10.

(120015201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

PBO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Les comptes annuels au 31.8.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Roman Mertes / Andrea Rau

Référence de publication: 2012013044/11.

(120015011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 61.296.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012013045/10.

(120015289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Polyvotis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.657.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société prises en date du 24 janvier 2012

Les Associés ont décidé de:

- Accepter la démission avec effet immédiat de M. Guillaume Verspieren de sa fonction de gérant de la Société.

Pour Polyvotis S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012013051/14.

(120015175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Prodhfem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.808.

—
Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012013032/10.

(120015428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Profit Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.566.

—
Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme PROFIT INVEST S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.566, avec effet immédiat en date du 24 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2012013052/13.

(120014973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pucchini Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.032.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B.127 711 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Ms. Christelle Frank, private employee with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 23, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established between the subscribers and all those who may become shareholders in the future a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time (the “Securitisation Law”), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Companies Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by the applicable law and these articles of association, dispose of the claims, securities and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company, and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company is named “Pucchini Debt S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholder(s) taken under the conditions required to amend the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may establish offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

The shares issued may be of different classes and expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in the same manner provided for the amendments to the articles of association.

Following each increase of capital realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 8. The capital may further be increased by resolution of the sole manager or the board of managers up to an amount of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) to be divided into one hundred million (100,000,000) corporate units with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, as follows.

The sole manager or the board of managers is authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to realize any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the sole manager or the board of managers may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The sole manager or the board of managers may delegate to any duly authorized manager of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the sole manager, any one duly authorized manager, or by any person duly authorized and empowered for this purpose.

Art. 9. Without prejudice to the provisions set forth under Article 14, each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 10. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 11. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholder(s), the shares held by each shareholder can only be transferred in accordance with the Companies Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company

C. Compartments

Art. 14. The sole manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the sole manager or the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the sole manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders

or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be null and void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

D. Management

Art. 15. The Company is managed by one or more managers appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the decision of the shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The board of managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, email, telegram or telex of each manager. Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by letter, telefax, email, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, email, telegram or telex.

Any and all managers may also participate in and vote to any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing the identification and hearing of each and all the managers taking part in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or any one to whom such power has been delegated by the board of managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing may be taken by the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one several ad hoc agents who need not to be managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the manager or, as the case may be, the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, to any manager or managers of the board of managers of the Company or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of managers shall determine.

Art. 16. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

E. Decisions of the sole shareholder – Collective decisions of the shareholders

Art. 17. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Decisions of the shareholder(s) are only validly taken insofar as they are adopted by the shareholder(s) owning more than half (1/2) of the share capital.

However, resolutions to amend the articles of association shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital, subject however to the provisions of the Companies Law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of the shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda prior to the general meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 18. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares or bonds relating to the Company shall not attend such general meetings.

F. Collective decisions of the bondholders

Art. 19. The holders of bonds of the Company compose the general meeting of the bondholders.

The holders of bonds of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

Should several categories of bondholders of several Compartments be interested in the same matter, all such bondholders may attend the general meeting of bondholders to resolve on such matter.

Art. 20. General meetings of the bondholders may be convened by the sole manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company, or by the bondholders' representative in accordance with the provisions set forth in the Companies Law.

General meetings of the bondholders shall be convened upon written request of bondholders representing at least 10% of the bonds issued.

Art. 21. Without prejudice to anything to the contrary provided by the provisions governing the issuance of bonds by the Company, the general meeting of the bondholders may carry out all acts provided by the Companies Law.

Art. 22. Each bondholder has voting rights commensurate with its bondholding in each specific Compartment. Each bond entitles to one vote in the related Compartment.

Decisions of the bondholders involving amendments to the rights of the bondholders of a Compartment are only validly taken if at least half (1/2) of the bondholders of such Compartment is present or represented and decisions are adopted at a majority of two third (2/3) of the votes casted among the bondholders present or represented. Should such quorum not be met at the first general meeting, a second general meeting of the bondholders shall be convened in accordance with the provisions set forth in the Companies Law, and decisions will be taken at a majority of two third (2/3) of the votes casted among the bondholders present or represented, without any quorum being then required.

Decisions of the bondholders involving amendments to the rights of bondholders of several Compartments are only validly taken if the conditions set forth in the above paragraph are met in each Compartment concerned.

All other decisions of the general meeting of the bondholders are taken by the majority of the votes casted among the bondholders present or represented.

Art. 23. All costs relating to the convening and the organisation of the general meeting of the bondholders shall be born by the Company, which shall make such advance as necessary in relation thereto. The general meeting of the bondholders shall then resolve on the final bearing of such costs.

G. Accounting year, Allocation of profits

Art. 24. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 25. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding compartment.

Art. 26. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Companies Law or the articles of association.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the sole manager or the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 27. Without prejudice to the provisions contained in Article 14, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of association of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the sole manager or the board of managers of the Company without affecting any other existing compartment or the shareholders thereof.

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 29. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

I. Independent auditor

Art. 30. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders of the Company and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitization Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first (31) of December two thousand twelve (2012).

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- 2) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:
 - Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.
 - Ms Erica Herberg, Principal, born June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

- 3) The sole shareholder resolves to appoint PME Xpertise, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.100.087 as independent auditor (réviseur d'entreprise) of the Company for a period ended with the annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts of the Company for the financial year ending on December 31, 2012

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this general meeting are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said proxy holder of the above appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette (Luxembourg),

A COMPARU:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée, soumise au régime applicable au SICAR, établie et régie par la loi Luxembourgeoise, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 127.711, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Christelle Frank, employée, ayant leur adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux autorités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts suivants comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée au fur et à mesure, (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera régie par la Loi

sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fur et à mesure (la «Loi sur les sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi applicable et les présents statuts, ou disposer des créances, titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société pourra accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou entreprises faisant partie du même groupe de sociétés que la Société, et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société pourra également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société pourra, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque

La Société pourra en outre exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et réaliser toute opérations ou transactions qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Pucchini Debt S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la commune dans laquelle la Société a son siège social par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant, ou en case de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) représenté douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales émises pourront être de différentes catégories, et destinées à être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision du ou des associés, selon les modalités prévues pour la modification des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, l'Article 6 devra être modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 8. Le capital social de la Société peut également être augmenté par une résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société jusqu'à un montant de cent million d'Euros (EUR 100.000.000) divisé en cent million (100.000.000) de parts sociales avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, selon les modalités suivantes.

Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société est autorisé et mandaté pendant cinq ans après la date de la publication des statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, pour réaliser toute augmentation du capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions qui pourront être déterminés par le gérant unique ou le conseil de gérance, plus spécifiquement en ce qui concerne les souscription et paiement des parts sociales à souscrire et à émettre, tels que la détermination de la période de souscription et du nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, la détermination de l'émission de parts sociales avec ou sans prime d'émission, la détermination des conditions dans lesquelles le paiement des parts sociales nouvellement souscrites sera accepté à savoir en numéraire ou en actifs autre qu'en numéraire.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer à chacun des gérants, dûment autorisé, ou à une autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les parts sociales représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, l'Article 6 devra être modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le gérant unique, tout gérant dûment autorisé, ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 9. Sans préjudice des dispositions prévues à l'Article 14, chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Art. 13. Ni les créanciers, ni les cessionnaires, ni les héritiers pourront, pour quelque raison que ce soit, saisir des actifs ou documents de la Société.

C. Compartiments

Art. 14. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera opposable vis-à-vis des tiers, à compter de la date desdites résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de

l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des titres dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certaines créances ou de certaines catégories de parts sociales.

D. Gérance

Art. 15. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être des associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex.

Chaque gérant pourra également participer et voter aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à chaque et à tous les gérants participant à la réunion une compréhension et une identification mutuelle. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance et la date de cette décision sera celle figurant dans lesdites résolutions ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra sous-déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne devront pas obligatoirement être gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de

gérants ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Art. 16. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Les associés exercent tous les pouvoirs qui leurs sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé possède des droits de vote en rapport avec sa participation. Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts ne pourront être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social, sous réserve toutefois des prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et qu'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 18. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société pourront, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales ou d'obligations rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

F. Décisions collectives des obligataires

Art. 19. Les détenteurs d'obligations de la Société composent l'assemblée générale des obligataires.

Les détenteurs d'obligations de la Société relatives à un Compartiment spécifique de la Société pourront, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement relatives à ce Compartiment.

Si plusieurs catégories d'obligataires relatives à plusieurs Compartiments venaient à être intéressées par les mêmes questions, l'ensemble de ces obligataires pourront assister à l'assemblée générale des obligataires appelée à statuer sur ces questions.

Art. 20. Les assemblées générales des obligataires pourront être convoquées par le gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, ou par le représentant des obligataires conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Les assemblées générales des obligataires devront être convoquées sur demande écrite d'obligataires représentant au moins 10% des obligations émises.

Art. 21. Sans préjudice de toute disposition contraire régissant l'émission d'obligations par la Société, l'assemblée générale des obligataires pourra accomplir tous les actes prévus par la Loi sur les Sociétés.

Art. 22. Chaque obligataire possède des droits de vote en rapport avec sa participation obligataire dans un Compartiment spécifique. Chaque obligation donne droit à un vote.

Les décisions des obligataires entraînant des modifications des droits des obligataires d'un Compartiment ne sont valablement prises que si au moins la moitié (1/2) des obligataires de ce Compartiment est présente ou représentée et les décisions adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées par les obligataires présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint à la première assemblée générale, une seconde assemblée générale des obligataires devra être convoquée conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, et les décisions seront prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées par les obligataires présents ou représentés sans qu'aucun quorum ne soit alors requis.

Les décisions des obligataires entraînant des modifications des droits des obligataires de plusieurs Compartiments ne sont valablement prises que dans la mesure où les conditions prévues au paragraphe ci-dessus sont remplies dans chacun des Compartiment concerné.

Toutes les autres décisions de l'assemblée générale des obligataires sont prises à la majorités des voix exprimées par les obligataires présents ou représentés.

Art. 23. Tous les frais relatifs à la convocation et à l'organisation des assemblées générales des obligataires sont supportés par la Société, qui en fera l'avance nécessaire. L'assemblée générale des obligataires décidera ensuite de l'attribution finale de ces frais.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux parts sociales du Compartiment correspondant.

Art. 26. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en numéraire selon les conditions requises par l'assemblée générale.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 27. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 14, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les Sociétés.

I. Réviseur d'entreprises

Art. 30. Les données comptables figurant dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommés par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises remplira l'ensemble des obligations prescrites par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un (31) décembre deux mille douze(2012).

Souscription – Libération

Les statuts ayant été établie, CEP III Participations S.à .r.l SICAR, prénommée a déclaré souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales et les libère entièrement pour un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) par apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500), le montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) se trouve ainsi e trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Résolutions de l'associé unique

- 1) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg..
- 2) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:
 - M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. David B. Pearson, Principal, ne le 13 décembre 1968 à Washington, D.C., Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, D.C. 20004, Etats-Unis d'Amérique;
 - Madame Erica Herberg, Principal née le 8 juin 1974, dans l'Etat de Caroline du Nord, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - CEP III Managing GP Holdings Ltd, une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman.

La durée de leur mandat est indéterminée.

- 3) L'associé unique décide de nommer PME Xpertise, société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social au 13, rue de la Libération, L-5969 Itzig, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.100.087 en qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période se terminant avec l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de la présente assemblée générale à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux.

Sur quoi le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date qu'en-tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16261. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012006623/669.

(120006155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Progress Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.714.

Maître Jim PENNING a dénoncé le siège social sis à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper de la société anonyme PROGRESS INVEST S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.714, avec effet immédiat en date du 24 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 24 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Jim PENNING

Référence de publication: 2012013053/13.

(120014972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

ProLogis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.695.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

Conformément aux résolutions de PLD International Holding LLC, l'associé unique de la société, en date du 13 janvier 2012, l'associé unique a confirmé la reconduction tacite du mandat de KPMG Audit Sarl (R.C.S. Luxembourg: B 103590, Adresse: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) en qualité de réviseur d'entreprise du 28 mars 2011 au 13 janvier 2012 et a reconnu que KPMG Audit Sarl était en charge de la révision de la société au cours de la période.

A rayer: KMPG (Réviseur d'entreprise agréé) immatriculé au R.C.S. sous le numéro B 103065 ayant son siège sociale au 31 Allée Scheffer L -2520 Luxembourg.

A rayer: KMPG Audit Sarl (Réviseur d'entreprise agréé) immatriculé au R.C.S. sous le numéro B 103590 ayant son siège sociale au 9 Allée Scheffer L -2520 Luxembourg.

A inscrire: Le mandat de KPMG Luxembourg Sarl (R.C.S. Luxembourg: B149133, Adresse: 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2012 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2011

Le 13 janvier 2012.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2012013054/24.

(120015461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Seton House International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.466.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 17 janvier 2012

En date du 17 janvier 2012, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes;

* Monsieur Guy HARLES, administrateur

* Madame Maureen HODGKINSON, administrateur

* Monsieur William Gerard DEVANNEY, administrateur

et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 octobre 2012 ou jusqu'à l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société;

- de confirmer la nomination de KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant l'adresse suivante: 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la société qui statuera sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 octobre 2012 ou jusqu'à l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Seton House International S.A.

Signature

Référence de publication: 2012013084/24.

(120015145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.
